



Monsieur le Président,

L'intersyndicale (CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA), au sens des articles L 2121-1 et suivants et L 2111-1 et suivants du code du travail, dépose, conformément aux articles L 2511-1 et suivants du code du travail, par la présente, un préavis de grève à la CCIR de Paris Ile-de-France pour les journées suivantes de 0 heures à 24 heures : mercredi 24 juin 2020, jeudi 25 juin 2020 et vendredi 26 juin 2020, aux motifs exposés ci-après :

- Pour le recours à la mise à disposition statutaire pour tous ceux qui rejoindront le GIE ou l'UGE;
- Pour le maintien à minima des conditions d'emploi actuelles pour tous les agents et salariés des fonctions support qui rejoindront le GIE ;
- Pour le maintien à minima des conditions d'emploi actuelles pour tous les agents et salariés qui rejoindront l'UGE ou les futures EESC;
- Pour une compensation dans le cas d'une éventuelle perte de la qualité d'agent public.
- Pour l'ouverture de négociations sur les conditions d'emploi des salariés recrutés par le GIE et les EESC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ce préavis couvre tous les personnels de la CCIR Paris Ile-de-France.

Conformément à l'esprit des textes, nous appelons la Direction de la CCIR Paris Ile-de-France à mettre à profit le délai de 5 jours francs pour engager avec l'intersyndicale des négociations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

CFE-CGC CCI– CFTC CCI – CGT CCI PIDF– FO CCI – UNSA CCI